

COMMUNIQUÉ

22 août 2024

Précisions d'Unifor sur l'horaire de travail de 10 heures

Chères membres et chers membres d'Unifor à Jazz Services techniques et maintenance en ligne,

Unifor tient à vous assurer que les représentant(e)s et les dirigeant(e)s de votre lieu de travail sont en contact avec la haute direction pour obtenir des précisions sur plusieurs questions courantes ayant une incidence sur votre équilibre quotidien entre le travail et la vie personnelle. Nous comprenons l'importance de vos préoccupations et ferons tout notre possible pour y répondre rapidement et efficacement.

L'une de ces questions concerne la possibilité d'un quart de travail de 10 heures. Bien que le projet d'horaire des quarts de travail ait été publié, de nombreux président(e)s de district ont été informés que l'employeur devait suspendre le processus. Une grande proportion de ceux et celles qui ont travaillé des quarts de 10 heures conviennent que cet horaire ne fonctionne pas efficacement à de nombreux égards, en particulier lorsqu'il est intégré aux quarts de travail de 12 heures.

Après avoir fait part de nos inquiétudes au sujet du retour des quarts de 10 heures, nous avons obtenu de l'employeur l'engagement que ce quart ne sera pas inclus dans le processus de soumissions relatives aux quarts de travail pour 2025. Nous vous communiquerons de plus amples renseignements à ce sujet dès que nous les recevrons.

En toute solidarité,

Josée Genois, adjointe à la présidente de la section locale 2002